



DIRECTION REGIONALE
Service Statistique
Division Ménages



* C E O O 1 1 4 8 1 *

Tiers:INSEE -2016-07-05 00:00:00 Serv.N°5



Mairie de VAYRES
44 Ave de Libourne

33870 VAYRES

Dossier suivi par :
Laurence LECOINTRE
Tél. : 05 57 95 04 32
Nathalie LOSTYS
Tél. : 05 57 95 04 37
Céline TEILLAGORRY
Tél. : 05 57 95 08 88
Mél : DR33-DEM@insee.fr

*Info → site
→ BIP.
→ Allongé Mail*

Bordeaux, le 4 juillet 2016
N°1336/ DR33-SES / AR/BL

Objet : Étude statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) réalise une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête se déroulera dans votre commune au cours de l'année 2016.

Un enquêteur, muni d'une carte officielle, interrogera par téléphone ou par visite quelques-uns de vos administrés. Ceux-ci sont prévenus individuellement par courrier et informés du nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Le travail de l'enquêteur (ou enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par voie de presse ou par affichage public. Une proposition de texte à insérer ainsi qu'une affichette sont jointes à ce courrier. Mesdames Laurence Lecointre, Nathalie Lostys et Céline Teillagorry, responsables de l'enquête à l'Insee Aquitaine, pourront répondre à vos questions.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous remercie de bien vouloir les renseigner et leur demander de recevoir favorablement mon collaborateur.

Ne doutant pas de votre efficace collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice régionale de l'insee
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Signé : Fabienne Le Hellaye

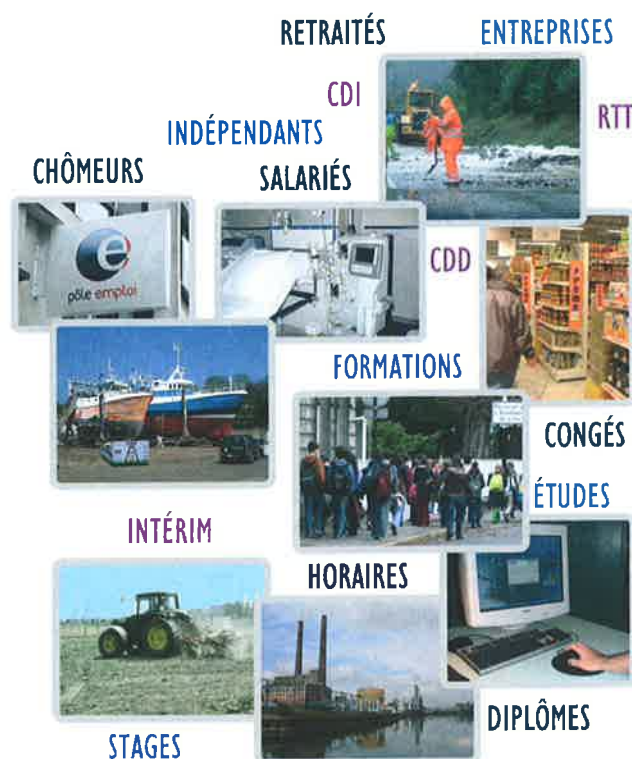
Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2016T003EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année 2016. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction régionale de Bordeaux.

ENQUÊTE sur l'EMPLOI, le CHÔMAGE et l'INACTIVITÉ en 2016

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques réalise cette enquête dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger.



**L'enquêteur contactera les ménages concernés
entre le 04/07/2016..... et le 30/07/2016....
et entre le 03/10/2016 et le 25/10/2016...**

Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Les réponses des enquêtés resteront anonymes et seront saisies sur ordinateur portable.

Merci de lui réserver un bon accueil

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2016T003EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année 2015. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes interrogées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INSEE.

Si vous êtes intéressé(e) par les résultats de cette enquête ou par toute autre information d'ordre économique et social, vous pouvez consulter le site www.insee.fr ou vous adresser à Insee contact : 09 72 72 40 00 (tarification « appel local »)

Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années tous les trimestres une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées. C'est la seule source française permettant d'estimer le chômage selon les règles internationales en vigueur (au sens du bureau international du travail). Elle apporte également de nombreuses informations sur l'état et l'évolution du marché du travail et fournit des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, sur la durée de travail, les emplois précaires. C'est enfin une source d'information très importante sur l'évolution des conditions de travail, des parcours professionnels et de la formation des personnes de 15 ans ou plus.

À cet effet, tous les trimestres, 50 000 logements sont enquêtés, tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Ils seront enquêtés six trimestres consécutifs, la première et la dernière enquête par visite au domicile des enquêtés, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Un(e) enquêteur(trice) prendra contact avec les enquêtés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.